



Séance plénière de la Commission nationale pour les droits de l'enfant

Lundi 5 novembre 2018 de 09h à 13h30

Lieu : SPF Justice, Boulevard de Waterloo 115 – 1000 Bruxelles, salle 204

Membres présents :

Karen van Laethem (Présidente CNDE), Joost Van Haelst (Vice-président CNDE, Département Culture, Jeugd en Media), Anne Bourgeois (Attachée CNDE), Seline Eeckhout (stagiaire CNDE), Leen Ackaert (Kinderrechtencommissariaat), Fiona Ang (Plan International België), Stéphane Aujean (COCOF), Vincent Berger (Cabinet Borsus, région wallonne), Wouter Boeckmans (Kabinet Bianca Debaets Staatssecretaris VGC – Brussel), Christel de Craim (FOD Justitie / DSB), Margaux Delcourt (Association des Provinces wallonnes), Marie De Le Court (Coordination des ONG pour les droits de l'enfant), Luc Detavernier (Cabinet Ministre Didier Gosuin Cellule Santé), Maud Dominicy (UNICEF Belgique), Minh Giang Do Thi (Cabinet du Ministre Rudy Demotte), Fabienne Druant (Collège des Procureurs-généraux Bruxelles), Stéphan Durviaux (Cabinet du Ministre Rachid Madrane), Jacques Fierens (Conseil Interuniversitaire de la Communauté française), Eva Gangneux (Défense des Enfants International – Belgique), Elise Henin (Cabinet de la Vice-Présidente du Gouvernement wallon – Alda Greoli), Maryam Jamshid (Kabinet Koen Geens – Justitie), Patricia Le Cocq (Myria), Jole Louwagie (Vlaamse Overheid – Département Welzijn, Volksgezondheid en Gezin), Magda Massoels (Vlaamse Overheid - Agentschap Jongerenwelzijn), Hélène Paquay (Ministère de la Défense), Benoit Parmentier (Fédération Wallonie-Bruxelles), Carolien Patyn (Kinderrechtencoalitie Vlaanderen), Florence Pottiez (Cabinet du Premier Ministre Charles Michel), Valérie Prignon (SPW – Cohésion sociale), Valérie Provost (Coordination des ONG pour les droits de l'enfant), Dominique Rossion (Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse, FWB), Sandra Stainier (Cabinet du Premier Ministre Charles Michel), Kristel Stouffs (Kabinet Koen Geens – Justitie), Veerle Stroobants (Steunpunt tot bestrijding van armoede, bestaansonzekerheid en sociale uitsluiting), Marc Trips (Agentschap Jongerenwelzijn), Emmanuelle Vacher (Coordination des ONG pour les droits de l'enfant), Karin Van der Straeten (Délégué général aux droits de l'enfant), Mieke Walravens (Kabinet Minister Maggie De Block).

Excusés :

Hervé Cornillie (Cabinet de Jean-Luc Crucke - Ministre wallon du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports), Cécile Delbrouck (Ordre des barreaux), Marlene Hardt (Ombudsfrau der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens), Ruth Lamotte (Afdeling Horizontaal Beleid, Departement Onderwijs en Vorming), Jonathan Moskovic (Plan International Belgique), Johan Put (KU Leuven - Faculteit Rechtsgeleerdheid), Katrien Schryvers (Vlaams volksvertegenwoordiger - OCMW-voorzitter en schepen te Zoersel), Nathalie Van Cauwenberghe (Délégué général aux droits de l'enfant), Nele van de Cruyce (UNICEF Belgique), Wouter Vandenhole (Vlaamse Interuniversitaire raad), Benoît Van Keirsbilck (Défense des Enfants International – Belgique), Lise Taviet (Cellule politique générale - Cabinet du Ministre René Collin).

1. Accueil et annonces pratiques

- La vice-présidence flamande en la personne de Joost van Haelst a été approuvée par arrêté royal du 10 février 2018 ;
- Le secrétariat de la CNDE accueille depuis février 2018 Mme Anne Bourgeois, une nouvelle attachée néerlandophone à temps plein ;
- Catherine Péters, attachée francophone, est actuellement en congé de maternité ;
- La CNDE a accueilli plusieurs stagiaires cette année qui ont été d'une grande aide pour mener à bon terme les projets.

2. 5ème et 6ème rapports combinés de la Belgique au Comité des droits de l'enfant des Nations Unies :

A. Le processus de rapportage devant le Comité des droits de l'enfant (CRC)

Pour rappel, juin 2017 : soumission du rapport étatique de la Belgique dans les temps. La Belgique ne tombant pas encore sous la procédure de rapportage simplifiée, les nouvelles directives limitent le rapport à 21.200 mots. Après consultation, l'organe d'avis de la CNDE a proposé d'aborder 7 thématiques prioritaires : la migration, la pauvreté, la participation à l'aide forcée, l'aide à la jeunesse et soins de santé mentale, le handicap, l'éducation et la justice. L'organe intergouvernemental de la CNDE a suivi cet avis et y a adjoint un huitième thématique: "une politique intégrée des droits de l'enfant".

Le projet de rapport a ensuite fait l'objet d'un nouvel avis de l'organe d'avis. Cet avis avait été discuté lors de la dernière séance plénière. Certaines remarques avaient pu être intégrées, d'autres non. Les raisons en avaient été expliquées par l'organe intergouvernemental.

Pour le 1^{er} mars 2018 les rapports alternatifs étaient attendus par le Comité des droits de l'enfant. 13 rapports ont ainsi été soumis dont ceux de la CODE et la Kinderrechtcoalitie ; le DGDE et le KRC ; UNIA, Myria et le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale; et UNICEF Belgique.

En juin 2018 s'est tenue la pré-session en vue de l'établissement de la *List of issues*. Une large délégation de la société civile y a été accueillie. Le Secrétariat de la CNDE, en tant que coordinateur du rapport étatique, n'était pas présente à la session.

La *List of Issues* a été transmise à la Belgique à la mi-juillet 2018. Il s'agit d'un questionnaire de 22 questions. Le délai pour la remise du rapport était fixé au 12 octobre 2018. Le nombre maximum de mots est de 10.700.

B. Réponses de la Belgique à la List of Issues

- Contenu de la List of Issues :

Partie 1 :

Informations qualitatives par thème : Coordination ; Budget ; Récolte de données ; Participation ; Violences envers les enfants ; Jeunes enfants, transfert de l'autorité parentale, séparation familiale biologique, listes d'attente ; Enfants en situation de handicap, y compris l'éducation ; Accès aux soins de santé (mentale), pratiques traditionnelles (Mutilation Génitales féminines, mariage forcé, violence contre les mineurs intersexués) ; Pauvreté des enfants, logement ; Education : gratuité scolaire, exclusions, harcèlement ; Migration (détention, logement convenable, intérêt supérieur de l'enfant) ; Environnement (nouvelle thématique abordée par le CRC) ; OP-CRC-AC (rapatriés en Iraq, Syrie,...) ; OP-CRC-SC (tourisme sexuel, protection des victimes, *loverboys*) ; Législation, politiques, réformes institutionnelles, traités internationaux Droits de l'homme.

Partie 2 :

Actualisation du rapport périodique.

Partie 3 :

Données quantitatives.

- Remarques relatives aux questions formulées par le CRC :

Les questions relatives aux données chiffrées posent des problèmes en termes d'identification des données demandées (cf. « enfants séparés de leurs familles biologiques au cours des trois dernières années » : quelle période et quelle signification de la notion de « séparation » ?).

La question relative au climat est quant à elle intéressante car elle met directement en lien le climat et la pollution et les droits de l'enfant. C'est la première fois que ce type de question est posée aux États membres.

- Difficultés rencontrées lors de la formulation de la réponse :

Parmi les défis, il y avait les contraintes du temps, notamment à cause de la période estivale. La CNDE souligne le travail remarquable de tous ses points de contact dans les administrations ainsi que celui de leurs collègues pour la récolte de données et les remercie vivement pour leur disponibilité, leur approche constructive (dans le contenu des réponses notamment), et leur patience quant aux nombreuses demandes qui leur ont été formulées.

Un paramètre ayant alourdi la tâche est la récolte en parallèle/quasi simultanée de données relatives à la UN Global Study on Children Deprived of Liberty.

Il est également parfois apparu difficile de **définir les questions** elles-mêmes. Leur ampleur et le manque d'exactitude ont en effet compliqué la récolte d'informations.

La récolte de données et la coordination des réponses achevée, il s'agissait ensuite de réduire le texte au nombre de mots maximal imposé. Il a en effet fallu passer de 22.000 à 10.700 mots. Aucune limite de mots n'a été imposée en amont aux administrations car les informations récoltées seront également nécessaires dans le cadre de la préparation de l'examen oral. Toutes les informations transmises à la CNDE sont dès lors non seulement utiles mais seront bel et bien utilisées, même si elles n'ont pas été reprises dans la réponse finale.

Concernant la traduction du français vers le néerlandais nous tenons à signaler qu'il faudra être encore un peu patient, considérant que le Service des traductions du SPF Justice est momentanément surchargé. Merci pour votre compréhension.

- Méthodologie et état des lieux :

Les points de contact dans les administrations, ainsi que les membres de l'organe intergouvernemental ont été informés à l'avance des timings établis et des challenges que cela représenterait.

La récolte de données s'est faite directement via les points de contact dans les administrations. Toutes les données récoltées ont été synthétisées et organisées par le secrétariat de la CNDE, qui a récolté des informations supplémentaires quand cela s'avérait nécessaire. Le tout a été consolidé dans le texte final. Afin de limiter le nombre de mots, toutes les données chiffrées ont été reprises dans les annexes.

A noter que certaines questions sont restées sans réponse, plus particulièrement les paragraphes suivants :

- *Para. 1. Envisager d'adopter une stratégie nationale ou un plan d'action pour mettre en application la Convention*
Ce point sera à discuter pour le dialogue avec le Comité
- *Para. 21. Veuillez mettre à jour les données figurant dans le rapport qui seraient obsolètes ou ne tiendraient pas compte de faits nouveaux*
La réponse à cette question a été formulée à travers les différentes questions du rapport
- *Para 22. En outre, l'État partie voudra peut-être dresser la liste des domaines en rapport avec l'enfance qu'il estime prioritaires au regard de la mise en œuvre de la Convention.*

La CNDE s'excuse de ne pas avoir pu distribuer le projet de rapport avant la séance plénière – celui-ci est actuellement en voie de finalisation et sera transmis aux membres dès son approbation en Coormulti.

C. Prochaines étapes dans le processus de rapportage

La réponse de la Belgique étant due le 12 octobre 2018, nous accusons déjà un certain retard dans la soumission de la réponse. Au vu des différentes contraintes déjà évoquées il n'a en effet pas été possible de respecter le timing établi.

Les derniers changements seront incorporés dans les jours qui viennent en vue d'un texte définitif lequel sera soumis en eCoormulti pour approbation finale.

Si l'organe d'avis le souhaite il est possible de discuter du contenu de la réponse et de formuler un avis à ce sujet. Cet avis pourra être transmis au Comité. A noter également que la société civile peut continuer à transmettre de nouvelles informations au Comité et ce jusqu'au moment du dialogue prévu fin janvier.

Un membre nous signale qu'une information reçue récemment de Child Rights Connect les informe que la soumission d'informations additionnelles n'est possible que jusqu'au 15 décembre. Il apparaît qu'il convient de tenir compte des aspects pratiques relatifs au traitement des informations additionnelles et qu'il serait donc souhaitable que celles-ci arrivent au plus tôt, même si en théorie la procédure prévoit que cela reste possible jusqu'au jour du dialogue.

Pour terminer et en préparation de la défense orale prévue à priori les 24 et 25 janvier 2018, il convient à présent de former la délégation étatique qui représentera la Belgique. La composition de cette délégation sera établie en Coormulti après discussion au sein du GOV.

3. "UN Global Study on Children Deprived of Liberty":

A. Objectifs et méthodologie de l'étude

Présentation des objectifs et de la méthodologie de l'étude par Eva Gangneux, responsable plaidoyer chez DEI-Belgique. Défense des Enfants International a été largement impliqué dans la conception de cette étude et est le focal point pour la récolte de données provenant de la société civile en Belgique.

A l'échelle internationale peu de données sont disponibles sur les enfants privés de liberté. Différentes associations ont dès lors fourni un travail important en vue de faire mandater cette étude aux Nations Unies et cela a abouti en décembre 2014 à l'adoption d'une résolution. L'étude mondiale concerne les enfants de tous les États du monde et s'articule autour des principaux cas de figure, à savoir :

1. Les enfants privés de liberté dans le cadre de l'administration de la justice ;
2. Les enfants privés de liberté pour des motifs liés à la migration ;
3. Les enfants vivant dans des lieux de détention avec leurs parents ;
4. Les enfants privés de liberté placés en institution ;
5. Les enfants privés de liberté dans le cadre d'un conflit armé ;

6. Les enfants privés de liberté pour des raisons touchant à la sécurité nationale.

Manfred Nowak a été nommé en tant qu'expert indépendant. Ce dernier a un groupe de recherche à disposition dans lesquels les personnes sont réparties en fonction de leurs spécialités et des différentes catégories de privation de liberté.

Un questionnaire a été adressé à chaque État membre, lequel a pour objectif de récolter des données précises sur les différentes formes de privation de liberté. Différentes consultations générales ont également eu lieu.

L'objectif de l'étude est de récolter des données quantitatives et qualitatives sur les 10 dernières années mais également d'avoir un moment « t » en juin 2018. L'idée est que le rapport global sorte en octobre 2019 et soit présenté à ce moment-là à l'Assemblée générale des Nations Unies. A ce jour une septantaine d'États auraient déjà répondu.

Un membre se demande si 'il n'aurait pas été souhaitable de prendre en compte la coopération internationale, par exemple des enfants de nationalité belge retenus par des kurdes, dans le cadre des conflits armés.

B. Méthodologie appliquée et rapport de la Belgique

La CNDE a été désignée fin avril 2018 par le SPF Affaires étrangères comme agent de liaison et chargée, entre autres, de coordonner les réponses au questionnaire et de faire l'intermédiaire avec les antennes locales des institutions des Nations Unies, les ONG et les autres parties prenantes qui participent à la collecte des données demandées. Les états ont reçu le questionnaire en avril 2018 et le délai de réponse était fixé au 1^{er} septembre 2018.

Il est important de bien entrevoir l'envergure de cette étude qui concrètement contenait trois catégories de données à récolter :

- i) Les chiffres réels à une date précise (26 juin 2018), qui donnerait un aperçu du nombre d'enfants privés de liberté à cette date
- ii) Des données quantitatives/statistiques sur le nombre d'enfants privés de liberté pour chacune des dix dernières années (de 2008 à 2017)
- iii) Des données qualitatives (79 questions) reprenant également des exemples de bonnes pratiques et d'alternatives novatrices adoptées par les gouvernements pour faire en sorte que moins d'enfants soient privés de liberté.

- Difficultés rencontrées lors de la formulation de la réponse :

La définition de privation de liberté est très large et sujette à interprétation : Elle est définie comme « toute forme de détention ou d'emprisonnement, ou le placement d'une personne dans un établissement public ou privé de surveillance dont elle n'est pas autorisée à sortir à son gré, ordonné par une autorité judiciaire ou administrative ou toute autre autorité publique ».

Étant donné que la privation de liberté doit être ordonnée par une "autorité judiciaire, administrative ou autre autorité publique", les enfants privés de liberté par des acteurs non étatiques ne sont pas inclus dans cette étude. Les lieux de privation de liberté ne se limitent néanmoins pas aux prisons et aux établissements publics, mais comprennent également les établissements privés, tels que les prisons privées, les centres d'enseignement, les hôpitaux psychiatriques et autres établissements similaires, pour autant qu'ils soient agréés par l'État ou en vertu d'un accord avec lui et/ou que la détention ait été ordonnée par une instance gouvernementale.

L'interprétation très large de cette définition a notamment posé des questions quant à la catégorie 4 de l'étude relative aux enfants privés de liberté placés en institution.

Le délai de réponse était très court. Il y avait en effet très peu de temps à disposition pour la récolte des données et ce au vu de l'envergure de l'étude et tenant compte également du fait qu'elles devaient être récoltées durant les vacances d'été et quasi simultanément à la récolte de données dans le cadre de la *List of Issues*.

Les données étaient demandées pour les 10 dernières années ce qui s'est souvent avéré difficile notamment au vu des différents transferts de compétences étatiques qui ont eu lieu entre-temps, mais également vu l'émergence de « nouveaux phénomènes » par exemple, le tout résultant en un manque de disponibilité des données (désagrégation, temporalité, enregistrement, etc.)

Les différents niveaux de compétences ont également pour effet qu'il n'existe pas de données uniformes pour tout le pays, chaque entité ayant sa propre manière de comptabiliser, celles-ci se faisant d'ailleurs parfois pour des objectifs qui diffèrent.

Notons également que la méthodologie de l'étude n'était pas disponible au moment de son exécution, résultant parfois en l'absence d'informations complémentaires quant aux raisons de tel ou tel question/mode de récolte et qu'il n'y a pas eu de guidance, ni d'échanges avec les autres États.

L'étude doit encore être traduite vers le néerlandais. Les services de traduction du SPF Justice étant actuellement débordés nous ne savons pas quand cela pourra être fait.

- Méthodologie :

Dans un premier temps un transfert d'information et des discussions ont eu lieu au sein des différents organes de la CNDE (ADV, Bureau, GOV). Il était en effet dans un premier lieu nécessaire de définir ce qui pour la Belgique est considéré comme un endroit potentiellement « privatif » de liberté.

Une réunion a ensuite été organisée avec les différents points de contact de la CNDE dans les administrations et une fiche informative a été préparée et distribuée auprès des différentes personnes amenées à intervenir dans le cadre de l'étude.

Une proposition de cartographie a ensuite été établie par le secrétariat CNDE, qui c'est pour se faire basé sur une cartographie réalisée par le Service Droits de l'homme du SPF Justice dans

le cadre de la ratification de l'OP-CAT, ainsi que sur l'étude *Children's Rights Behind Bars* de DEI.

Cette cartographie a été adaptée à la suite des différentes concertations qui ont eu lieu à ce sujet, tant avec l'organe intergouvernemental, qu'avec les administrations. Elle a également été présentée lors de la table ronde de la société civile organisée par DEI le 7 juin 2018. Les commentaires des participants à la table ronde et de l'organe d'avis de la CNDE ont été transmis et discutés au sein des administrations et du GOV et ont abouti à une cartographie définitive. Malgré beaucoup de bonne volonté au sein des administrations, toutes les propositions n'ont pas pu être prises en compte et ce principalement en raison de l'indisponibilité de certaines données ou par manque de temps pour en organiser la récolte.

Certaines catégories se sont également avérées plus problématiques que prévues à délimiter ou certains types de lieux plus difficiles à catégoriser.

Le 26 juin 2018 a été procédé à la récolte de données pour le moment « t ». Tous les enfants présents dans les lieux de privation de liberté recensés dans la cartographie ont ainsi été comptés, y compris manuellement.

L'idée d'un reality check par la société civile n'a pas pu être entièrement réalisée, principalement par manque de temps.

Le moment « t » passé nous avons débuté la récolte des réponses aux 3 types de données auprès des administrations. Comme ce fut le cas dans le cadre de la *List of Issues*, les réponses des différentes entités ont été coordonnées par le secrétariat de la CNDE et commuées en un document global.

Différentes relectures et approbations ont été organisées auprès des points de contact dans les administrations et de l'organe intergouvernemental pour aboutir à un document définitif approuvé par tous et au final en Coormulti.

- Conclusions :

L'exercice a permis de réfléchir à la notion de privation de liberté et d'établir le dialogue à ce propos. Le sujet est de plus mis sur l'agenda politique. Les lacunes au niveau des données disponibles ont en effet été reconnues et des actions concrètes peuvent être menées.

Le peu de temps à disposition pour mener l'étude a rendu la récolte de données compliquée. Ce travail d'énorme envergure a néanmoins été réalisé de façon constructive et dans un très bel esprit de coopération.

Il est à présent pertinent de se questionner sur le futur, l'utilisation possible et la durabilité de ce type d'études. Une communication et diffusion des résultats en Belgique est prévue mais il serait également intéressant d'établir le dialogue avec d'autres pays ayant réalisé cette étude ainsi qu'avec l'équipe de Manfred Nowak pour échanger sur les obstacles encourus et obtenir plus d'informations sur l'utilisation de ces données.

En raison des contraintes de temps évoquées précédemment, il n'a pas été possible de partager le projet de réponse avec l'organe d'avis et la table ronde, tel que prévu initialement. Les

informations de la société civile peuvent néanmoins toujours être envoyées et ce directement à l'équipe de Manfred Nowak.

A noter que l'organe d'avis prépare actuellement un avis concernant le rapport de la Belgique. Celui-ci sera transmis à l'organe intergouvernemental et aux membres de la CNDE dès qu'il sera finalisé et avalisé.

Différents membres présents et ayant été impliqués de près dans la constitution de la réponse de la Belgique à l'étude font remarquer que beaucoup de travaux étaient en cours en même temps, tout en se situant en période de congés estivaux et de récolte d'informations notamment pour la *List of Issues*. Ce travail a constitué une charge supplémentaire importante pour les administrations. Il est proposé de prévoir une évaluation de la méthode de récolte des informations et ce considérant le personnel qui a été requis en même temps pour certaines mêmes informations. Il s'agirait alors de mieux réfléchir à la méthode pour améliorer à l'avenir la récolte de ce type de données.

Il est également rappelé que si l'exercice devait se réitérer, il conviendrait de disposer d'assez de temps pour y répondre de façon optimale et avec des résultats se rapprochant plus de la réalité que ceux qui ont pu être fournis dans les délais très courts dont nous disposions cette-fois-ci.

C. Le rôle de la société civile

Présentation du rôle de la société civile par Eva Gangneux, responsable plaidoyer chez DEI-Belgique.

C'est la mobilisation internationale d'associations, comme DEI et Human Rights Watch, qui ont permis de passer à l'action quant à la mise en place de l'étude mondiale. La société civile y avait un rôle à jouer à chaque étape. Elle a ainsi contribué en incitant les gouvernements à répondre au questionnaire et à le faire dans les temps. Elle a également joué un rôle dans l'implication des différents acteurs concernés. Cette implication de la société civile a permis de démultiplier les ressources, d'impliquer les enfants et de permettre à l'issue de l'étude de diffuser les recommandations qui seront formulées. En Belgique c'est DEI qui était le point focal de l'étude du côté de la société civile. Elle a ainsi organisé une table ronde qui a rassemblé différentes associations actives en matière de droits de l'enfant, les universitaires, les ombudsmen, etc. La prochaine étape sera le commentaire de la société civile qui sera transmis à l'expert, tel que le prévoit la méthodologie de l'étude.

4. Organe d'avis de la CNDE : « Interdire expressément les violences dites éducatives : une obligation juridique pour la Belgique. »

Présentation de l'avis par Jacques Fierens, représentant du Conseil interuniversitaire de la Communauté française au sein de l'Organe d'avis de la CNDE.

Il est rappelé en préambule qu'une question de la *List of Issues* porte explicitement sur ce sujet : « *Veillez informer le Comité des mesures prises afin de parvenir à l'interdiction totale par la loi de toutes les formes de châtiments corporels à l'encontre des enfants, dans le cadre familial, en placement alternatif ou en crèche, et indiquer le statut du projet de loi.* »

Le Comité des droits de l'enfant a en effet beaucoup de patience, sachant que la question remonte à 2002 déjà. A cet époque en effet, le Comité rappelle pour la deuxième fois à la Belgique qu'elle doit interdire explicitement les punitions corporelles, une première observation à ce sujet ayant déjà été formulée en 1995. Le Comité se base ainsi sur diverses dispositions de la Convention et l'observation Générale n°8 voit le jour sans que cela n'incite la Belgique à prendre des dispositions en la matière. Viennent ensuite plusieurs décisions du comité européen des droits sociaux, qui constate pour sa part une violation par la Belgique de la charte sociale européenne.

L'Organe d'avis est revenu sur cette thématique de longue date et par son avis ne demande pas que les châtiments corporels soient sanctionnés en tant que tel mais plutôt d'insérer dans le code civil des dispositions en lien avec l'autorité parentale.

Du côté de la Communauté française, malgré l'absence de mention explicite quant aux châtiments corporels dans la nouvelle législation, l'article introductif du nouveau Code Madrane invite à respecter les droits de l'enfant en rendant directement applicable la Convention. Une disposition explicite est néanmoins jugée plus pertinente et efficace.

A l'heure actuelle la réponse de la Belgique est la suivante : « *La Belgique adopte une approche holistique en matière de châtiments corporels, entre autres dans le cadre familial (prévention, répression, soutien et assistance aux familles). Plusieurs règles pénales et civiles s'y appliquent déjà : infractions de coups et blessures et/ou traitements dégradants avec circonstances aggravantes si commis envers un mineur par ses parents ou toute autre personne ayant autorité sur lui ; articles 371 du Code civil et 22bis de la Constitution. Aujourd'hui, une discussion est entamée pour conformer la législation belge sur le plan civil à l'article 17 de la Charte sociale européenne. L'interdiction de toute forme de violence à l'égard de l'enfant est conforme à l'évolution de la société belge et reflète l'opinion générale. L'organe d'avis de la CNDE a émis des recommandations en la matière. La Belgique considère, tel le Comité, que le recours à la violence à titre éducatif est inacceptable, quelles que soient les circonstances. L'interdiction aurait vocation à s'appliquer à celui qui détient l'autorité parentale, ainsi qu'aux tuteurs et à celui qui assume la garde et l'éducation d'un enfant. Dans le cadre familial, les Communautés française et flamande développent une politique de prévention de la maltraitance et de soutien à la parentalité. Ainsi, en Communauté française, il existe un Arrêté (2016) visant à coordonner*

la prévention de la maltraitance (voir question 15). Concernant les enfants en placement alternatif, pour les mineurs dans une Gemeenschapsinstelling, le Décret sur le statut juridique du mineur contient une interdiction explicite des punitions physiques et de la violence psychologique. En Communauté française, dans le cadre d'un hébergement en dehors du milieu de vie, l'interdiction de châtiments corporels est tacite. Tant les travailleurs des services agréés par l'AAJ que les familles d'accueil doivent veiller au respect des droits des enfants accueillis et donc s'abstenir de toutes formes de violence. La réglementation en matière de garde d'enfants en Communauté flamande ne contient pas de référence explicite à une interdiction de la violence physique. Il y a néanmoins des références indirectes dans le Décret bébés et petits enfants. Tous les milieux d'accueil d'enfants en Communauté française doivent être autorisés par l'ONE. Toute pratique liée à des châtiments corporels peut entraîner le retrait de l'autorisation. »

Il est remarqué que le manque d'action de la Belgique est interpellant et surtout la négation de plus en plus explicite des différents instruments. Beaucoup de confusion règne en effet autour de cette question. On se demande les effets directs ou les effets indirects d'une disposition. Les traités deviennent alors comme facultatifs, l'autorité du Comité remise en question. Le récent refus de la Belgique de libérer la famille détenue dans l'unité familiale du centre 127bis suite aux mesures urgentes prises par le CRC en est le dernière exemple flagrant.

5. Conférence internationale : “Measuring the Effectiveness of Children’s Rights”:

A. Background :

Le Comité des droits de l'enfant de l'ONU recommande systématiquement la collecte de données et l'utilisation d'indicateurs pour évaluer la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant.

Il s'agit d'une question d'actualité et plusieurs initiatives nationales et internationales ont été prises récemment dans ce domaine. Néanmoins, l'utilisation d'indicateurs n'est pas encore devenue systématique dans les politiques visant à mettre en œuvre les normes internationales relatives aux droits de l'homme et aux droits de l'enfant. De nombreuses questions concernant la méthodologie et l'approche restent sans réponse aujourd'hui.

La CNDE a développé une expertise dans ce domaine dans le cadre de ses travaux sur les indicateurs et des enquêtes spécifiques et a constaté un intérêt international croissant pour ceux-ci. Différentes présentations de ceux-ci ont ainsi eu lieu à Sion, Berlin, Moncton et Montréal en 2016 – 2017.

Il a dès lors été décidé d'organiser une conférence internationale en collaboration avec ChildONEurope et avec le soutien du SPF Affaires étrangères. Avec cette conférence, la CNDE visait à combler les lacunes identifiées et à stimuler l'échange de bonnes pratiques et d'obstacles potentiels entre les experts, les décideurs, les chercheurs et la société civile actifs dans le secteur

des droits de l'enfant afin de trouver une base commune pour mesurer l'efficacité des droits des enfants en vue de leur amélioration constante.

B. Déroulement de la conférence

La conférence était **structurée** autour de quatre questions clés :

- Définir le débat : Qu'est-ce qui constitue un outil efficace pour mesurer l'effectivité des droits de l'enfant ?
- Comment développer des synergies et des liens entre les indicateurs relatifs aux droits de l'enfant/bien-être des enfants et d'autres instruments de mesure ?
- Comment assurer une participation significative des enfants ?
- Comment les enfants les plus vulnérables peuvent-ils être atteints et inclus dans les systèmes et instruments de collecte de données ?

Afin de stimuler des échanges dynamiques et la production de résultats concrets, la conférence était organisée en deux étapes :

- 8 février 2018 (matin) - séance à huis clos. Participation limitée sur invitation. Quatre groupes de travail - chacun discutant d'une des questions de recherche - se sont réunis en deux sessions parallèles. Les groupes de travail étaient animés par des modérateurs professionnels. Un rapporteur expert a été désigné à l'avance pour chaque groupe de travail. Il/elle était assisté(e) par des preneurs de notes externes.
- 9 février 2018 - séance plénière. Chacune des quatre questions de recherche était (i) introduite par une ou deux bonnes pratiques, (ii) suivie d'une présentation des résultats des débats en séance privée, et (iii) la parole était ensuite donnée pour discussion.

Les séances du matin et de l'après-midi étaient ouvertes par un discours-programme thématique et clôturées par les vues d'un (ancien) expert auprès du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies en vue d'engager le dialogue avec le Comité à cet égard.

La conférence a été conçue de manière à atteindre et à refléter l'expérience des diverses parties prenantes dans le domaine de la mise en œuvre des droits de l'enfant et de l'évaluation de son efficacité.

En ce qui concerne le budget, il a été dépensé moins que budgétisé grâce à – entre autres – l'intervention du SPF Affaires étrangères pour la location du Palais d'Egmont et des pauses café/midi, la mise à disposition des salles du SPF Justice ainsi que la prise en charge du graphisme/impressions et de la participation de quelques experts par ChildONEurope. La CNDE remercie ses partenaires dans cette conférence ainsi que tous ses membres pour leur engagement et soutien.

C. La conférence : un succès ?

Une large variété d'experts y ont pris part, en plus de nos experts nationaux (cf. <https://ncrk-cnde.be/en/projects/international-conference-measuring-the-effectiveness-of-children-s-rights/biographies/>) : Eurochild, Human/Child Rights at International Children's Center, University of Girona; Research Institute on Quality of Life; RANDEurope; OHCHR, CRC, Center for Children's Rights Studies, University of Geneva, UN SG Special Representative on Violence against Children, UNDP, Children's Rights Alliance for England, Co-Director of the Centre for Children's Rights, Queen's University, Belfast, African Child Policy Forum, UNICEF Innocenti, Save the Children, Child Rights Connect, the Annie E Casey Foundation, GlobalChild Program, New Brunswick Child and Youth Advocate, Canada

Les experts se sont également engagés post-conférence et elle était classée troisième des tweets belges le 09 février. Une attention particulière a en effet été prêtée à la communication. La conférence a accueilli 150 participants provenant de 3 continents représentant 75 organisations différentes dont 60% société civile et 40% gouvernemental.

Cependant, il reste encore beaucoup à faire en ce qui concerne la production des outputs de la conférence notamment.

D. Résultats de la conférence : recommandations

Les différents résultats souhaités étaient les suivants :

- Un guide pratique/manuel pour rassembler les bonnes pratiques, les débats des groupes de travail à huis clos et les conclusions de la séance plénière ;
- Une compilation des recommandations, directives et principes de base concernant la mesure de l'efficacité des droits de l'enfant à transmettre, notamment, au Comité des droits de l'enfant des Nations Unies ;
- Des suggestions pour le développement d'outils de "mesure" existants - cf. Enquêtes spécifiques
- L'utilisation des enregistrements graphiques de la conférence comme supports visuels pour d'autres activités de plaidoyer.

Etant donné la charge de travail élevée du secrétariat de la CNDE, tout n'a pas encore été réalisé. Récemment la question pour une conférence de suivi a été posée et suggérée par la *Children's Rights Ombudsperson* Canada - Nouveau-Brunswick.

Les recommandations des quatre workshops ont été distillées et affinées au cours de la séance plénière. Celles-ci ont été traitées par le secrétariat de la CNDE et partagées avec les experts qui ont participé aux ateliers restreints pour être complétées et commentées par eux. Leur contribution a ensuite été traitée par le secrétariat de la CNDE et illustrée par les enregistrements graphiques. Le document reprenant ces recommandations vous a été transmis en préparation de la réunion de ce jour et sont consultables [sur notre site internet](#).

A l'initiative du SPF Affaires étrangères, ces recommandations ont été présentées à Genève en date du 19 juin lors d'un **side event du Conseil des droits de l'Homme des Nations unies**.

Les membres du Panel étaient les suivants_ : Roberta Ruggiero (scientific committee international conference for ChildONEurope, senior research and teaching associate at the University of Geneva's Centre for Children's Rights Studies) ; Tong Lihua (founder of Beijing Children's Legal Aid and Research Center, the first child protection legal organization in China established in 1999) ; Ilaria Paolazzi (Senior Programme Officer at Child Rights Connect) ; Bernard Gastaud (Member of the UN Committee on the Rights of the Child).

6. Enquête spécifique « Enfants placés dans les Institutions publiques de protection de la jeunesse / Gemeenschapsinstellingen »

A. Introduction

Pour rappel, l'origine de l'enquête vient de l'identification de lacunes dans la collecte de données identifiées lors du développement des indicateurs nationaux droits de l'enfant. La CNDE a souhaité y mettre en avant le manque de données (« N/A » dans la publication *Make them Count*, annexe statistique officielle) et par le biais des enquêtes tenté de combler ce manque en développant et mettant en œuvre des enquêtes spécifiques.

Une grande partie des recommandations issues de la conférence internationale porte sur la participation des enfants comme conseillers dès le début du développement de l'enquête spécifique. Même si l'enquête avait été développée avec une grande attention pour leur participation et avait comme objectif-même de récolter la perception des enfants sur l'effectivité de leurs droits, ceux-ci n'avaient pas été impliqués dans la conception de la méthodologie de l'enquête. Nous avons donc activement choisi de faire un pas « en arrière », de retarder la mise en œuvre de cette enquête, et ce afin de revoir notre méthodologie à la lumière de ces recommandations et notamment du travail de Laura Lundy relatif à son modèle de participation des enfants.

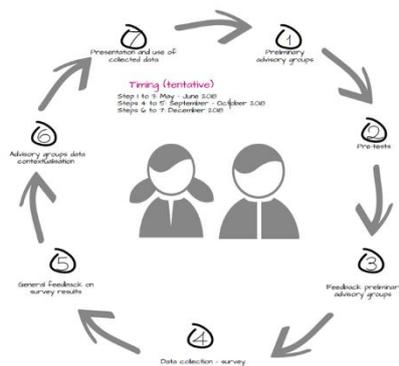
Un accent important a été mis sur la communication et la participation de toutes les parties prenantes – à ces fins, plusieurs réunions d'information très constructives ont été tenues avec les administrations impliquées et les directions des IPPJ et des courriers et fiches d'information ont été envoyés à l'attention des jeunes et du personnel encadrant. Ceci a permis non seulement d'affiner le questionnaire (nouvelles questions sur les repas, l'isolement) et le groupe cible mais également de motiver tout le monde à une participation constructive. Nous avons ainsi été extrêmement bien reçus, tant par le personnel que par les jeunes.

B. Méthodologie :

Au vu de la méthodologie préalablement entamée, il n'a pas été possible d'impliquer les enfants dès le début du développement de celle-ci. Nous avons néanmoins fait appel à leur expertise pour retravailler le questionnaire qui avait préalablement été établi avec le Comité de pilotage de l'enquête et ce via la constitution de groupes consultatifs d'enfants. Les questionnaires retravaillés ont ensuite été testés par d'autres enfants dans le cadre des pré-tests et nous sommes

retournés voir les groupes consultatifs à l'issue des pré-tests afin de les informer des modifications que nous avons effectuées aux questionnaires sur base de leurs inputs. Dans une phase ultérieure nous avons prévu de constituer de nouveaux groupes consultatifs afin de contextualiser avec eux les résultats obtenus. Il est également prévu de prévoir le même type de groupes pour la contextualisation des données obtenues dans le cadre de l'enquête spécifique « Enfants en migration ».

Récapitulatif des étapes du projet :



A ce jour les étapes 1 à 3 ont été effectuées et il reste un groupe de jeunes à aller rencontrer afin de clôturer la quatrième étape.

Comme précédemment évoqué, un focus important a été mis sur l'information, nous étant rendus compte qu'il était primordial que tout le monde ait les informations nécessaires et ce avant notre arrivée pour la récolte de données. Des fiches d'information pour les éducateurs et professeurs ont ainsi été préparées et diffusées, ainsi que des affiches à destination des jeunes. Le but était aussi que les professeurs puissent saisir l'opportunité de notre venue pour travailler avec les jeunes autour des droits de l'enfant.

Considérant les jeunes comme experts de leur situation, la première étape était celle des groupes consultatifs préliminaires. Trois groupes ont été constitués, composés de garçons et de filles de 13 à 18 ans, tant en communauté flamande qu'en communauté française. Les animations ont été menées par deux membres du secrétariat de la CNDE, accompagnés de Monsieur Olivier Richard, actif chez Amnesty International et plus particulièrement dans l'animation de groupes de paroles sur les droits de l'homme en prison mais également dans un cadre scolaire avec des jeunes. La durée de l'animation était de deux heures. La première heure était consacrée à une introduction aux droits de l'homme en général, et de l'enfant en particulier. A l'issue de cette heure il était demandé aux jeunes de cibler les droits qui leur semblaient les plus importants. Lors de la deuxième heure les différents droits proposées ont été discutés et il a été demandé aux jeunes de réfléchir à la façon dont selon eux ils pouvaient être questionnés quant à l'effectivité de ces droits. En sous-groupes ils ont formulés différentes questions permettant

selon eux de vérifier cette effectivité. Au total, tous groupes confondus, 60 questions ont été proposées, portant sur 15 thématiques différentes.

Les questionnaires préalablement existants ont été analysés à la lumière de ces propositions. La pertinence de 36 questions déjà existantes a ainsi été confirmée et 15 nouvelles questions ont été intégrées.

Le nouveau questionnaire a fait l'objet d'un prétest auprès de 12 jeunes et ce dans 1 IPPJ et 1 *Gemeenschapsinstelling*. La méthodologie, la compréhension du questionnaire, le temps de passation et la facilité d'utilisation des tablettes ont ainsi pu être testés.

A l'issue du pré-test nous sommes retournés auprès des jeunes des groupes consultatifs préliminaires afin de leur montrer le questionnaire final et les adaptations que nous y avons apportées suite à leur recommandations.

C. Récolte de données :

Afin de pouvoir assurer une participation optimale et un feedback le plus rapide possible auprès des enfants ayant participé à l'étude, ainsi que pour des raisons liées à l'échantillonnage, toutes les IPPJ/GI du pays ont été visitées sur l'espace d'un mois (du 12 septembre au 10 octobre), exception faite d'un dernier groupe de jeunes que nous devons encore rencontrer le 14 novembre.

La récolte de données a été effectuée par deux enquêteurs de la CNDE, dans des groupes de 5 à 10 jeunes.

Le questionnaire contenait 79 questions, présentées sur une tablette et était disponible en anglais, français et néerlandais, tant en version écrite qu'en audio. La passation du questionnaire était introduite (à l'oral et à l'écrit) par une explication relative aux droits de l'enfant et à la raison d'être de l'étude.

Certaines questions du questionnaire sont parallèles aux indicateurs nationaux pour les droits de l'enfant, d'autres ont trait plus spécifiquement à la situation de placement des jeunes.

La durée pour remplir le questionnaire variait de 25 à 50 minutes. Les éducateurs et/ou enseignants étaient présents et leur rôle était bien défini à l'avance, le but étant qu'ils n'interviennent pas et ne répondent pas aux questions. La récolte était parfois suivie d'une discussion avec les jeunes, en fonction de la demande et de leurs intérêts.

Etant donné que la récolte de données s'est déroulée en début d'année scolaire, la population était moins importante que prévue. Ceci s'explique par le fait qu'à cette période moins de placements sont requis par le juge de la jeunesse. Nous avons également noté un taux d'absence relativement important et ce lié à des raisons diverses : rendez-vous avec le juge, hospitalisations, fugues, sanctions, visites, projets particuliers, etc.

D. Premières impressions

Notre équipe a été très bien reçue par les directions, les enseignants et les équipes présentes et les affiches informatives que nous avons préparées pour les jeunes étaient affichées à différents endroits des institutions, ce qui a selon nous grandement contribué au bon accueil qui a été réservé à l'étude.

Lorsque des problèmes avec un impact direct ou urgent concernant des situations individuelles nous ont été signalés, nous avons redirigés les jeunes vers l'entité compétente en la matière.

E. Prochaines étapes

Dès l'analyse statistique des données terminées, notre équipe retournera dans les institutions afin d'organiser de nouveaux groupes consultatifs d'enfants, ayant pour but cette fois de faire appel à leur expertise pour la contextualisation des données obtenues.

Il est suggéré pour cette étape de bien cibler les thématiques que nous aborderons avec les jeunes, sachant que les thèmes qui leur tiennent le plus à cœur (la nourriture p.e.) ne sont pas toujours ceux qui sont les plus importants pour garantir l'effectivité de leurs droits.

Une fois la contextualisation terminée et les données analysées de manière plus générale, nous pourrions procéder à la publication, présentation et diffusion des données.

Une réitération périodique de l'enquête ou une mise à disposition de celle-ci auprès des institutions est envisagée, mais reste à discuter en fonction des possibilités de la CNDE, en terme de personnel principalement.

7. Indicateurs nationaux droits de l'enfant :

A. Actualisation

Nous travaillons actuellement à l'actualisation des données chiffrées. Un tableau des actualisations prévues a été préparé et diffusé et une réunion à ce sujet a été tenue avec les points de contact dans les administrations.

Compte tenu des délais et de la charge de travail nous proposons, en vue pour l'examen de la Belgique en janvier 2019, de préparer une fiche statistique comprenant ces données actualisées. Les travaux de rédaction et de mise en page d'une publication pourront être entamés à l'issue de l'examen oral.

Les résultats des enquêtes spécifiques (migration, IPPJ/GI) seront quant à eux intégrés aux indicateurs.

B. Pistes d'amélioration

Afin d'en améliorer leur utilisation nous prévoyons une grande révision globale des indicateurs. Nous avons pour ce faire déjà quelques idées que nous devons encore approfondir dans les mois à venir.

De nouvelles données sont ainsi disponibles et les résultats des enquêtes spécifiques sont à intégrer.

Nous souhaitons revoir entièrement la partie narrative du rapport « Make them count » et ce tant au niveau de la contextualisation/de l'ancrage droits de l'enfant qu'au niveau de la mise en perspective/témoignage.

La présentation visuelle doit également être revue, comprenant par exemple des graphiques plus lisibles et moins de répétitions. Nous envisageons également plusieurs types de supports adaptés aux différents publics.

Enfin, une étude externe des indicateurs paraît pertinente afin d'évaluer de manière critique si les indicateurs choisis mesurent effectivement l'efficacité du droit en question et de formuler des recommandations en vue d'une meilleure mesure. Sur base de ces recommandations des groupes de travail pourraient être reconstitués par droit/thème pour revoir/élargir le choix des indicateurs si nécessaire. Cela contribuerait également à mieux intégrer les observations finales du Comité dans l'examen des indicateurs.

8. Divers :

A. Budget de la CNDE

Pour cette année nous avons reçu presque toutes les contributions (cf. chiffres exacts dans le projet de rapport financier 2018). Depuis 2017 la contribution du gouvernement fédéral a été intégralement versée à la CNDE, optimisant ainsi l'utilisation des ressources. Depuis cette année la COCOF a simplifié sa contribution et procède au règlement de celle-ci en une tranche unique, ce qui facilite grandement la gestion du budget.

Une mesure d'économie linéaire de 2 % de la part du gouvernement fédéral a pour conséquence que depuis 2017 le budget de la CNDE a été continuellement réduit, impactant ainsi également le pourcentage de contribution des autres autorités. La CNDE a commencé ses activités avec des contributions publiques calculées sur un budget de 252.669,34 euros pour 2008, 259.818,28 euros pour 2009, 2010, 2011 et 2012 et 234.000 euros pour 2013, 2014, 2015 et 2016. Compte tenu du mécanisme de subvention de la CNDE, l'impact de la réduction progressive de la contribution publique fédérale sur les autres contributions publiques ont ainsi réduit le budget de la CNDE à 232.000 pour 2017 et 228.000 pour 2018.

Le principal poste de dépenses de la Commission est constitué par les frais de personnel, calculés à 221.627,25 euros pour 2019. Il ne reste donc, dans la situation actuelle, qu'un très petit budget pour les coûts liés au fonctionnement et à l'exécution des activités.

Comme le montrent le rapport d'activité 2017 et la présente séance, la CNDE a récemment lancé un certain nombre de projets ambitieux et les a mis en œuvre avec succès.

Nous accordons une grande attention à une utilisation optimale des ressources disponibles et à la durabilité des activités et des projets réalisés. Toutefois, en dépit de la créativité démontrée à cet égard, le budget de fonctionnement de la CNDE risque de ne pas être suffisant pour poursuivre les projets qui ont été entamés.

Une demande d'augmentation budgétaire a été préparée, soumise et suivie. La CNDE en attend les résultats, sachant que la réponse aura inévitablement un impact sur le plan d'action 2019.

B. Etat des lieux de l'enquête spécifique « Enfants dans la migration »

Pour rappel, d'avril à mai 2018, la CNDE a effectué une récolte de données auprès des enfants dans les OKAN/DASPA (Dispositif d'Accueil et de Scolarisation des élèves Primo-Arrivants). Environ 1100 enfants ont été interrogés et après « nettoyage des données » 821 questionnaires ont pu être inclus dans l'analyse de données. Le secrétariat a clôturé l'analyse statistique des données. Celles-ci ont été communiquées au comité de pilotage de l'étude et des échanges ont eu lieu avec les responsables de la collecte des données dans le cadre de l'enquête internationale HBSC. Nous disposons actuellement d'un document détaillé des analyses statistiques effectuées et une analyse purement descriptive de celles-ci.

Compte tenu de la charge de travail élevée de la CNDE et du manque de personnel, nous avons, avec l'approbation du Bureau, externalisé les analyses plus approfondies. Cette consultation devrait être achevée d'ici la fin novembre 2018 et ce afin que les résultats de l'enquête spécifique puissent encore être communiqués au Comité des droits de l'enfant des Nations Unies pour le dialogue interactif en janvier 2019.

C. Nouveau site web et logo CNDE

Fin novembre 2017, le nouveau logo et le nouveau site web de la CNDE ont été lancés. L'objectif était de disposer d'une style de communication et d'une visibilité plus uniforme et de développer un site web plus moderne et plus accessible qui permettra, par exemple, d'utiliser davantage les indicateurs. Il reste cependant encore du travail à accomplir pour compléter le site web (dans toutes les langues nationales et en anglais). Il s'est néanmoins déjà avéré très utile pour, entre autres, notre conférence internationale et en vue de la diffusion de documents tel que ceux relatifs au cinquième et sixième examen de la Belgique par le Comité des droits de l'enfant et *l'UN Global Study on Children deprived of Liberty*.

D. Participation de la CNDE au GlobalChild Project

A l'occasion de la présentation des travaux de la CNDE à Moncton et à Montréal l'année dernière, la CNDE est entrée en contact plus étroit avec le GlobalChild Project - un projet ambitieux qui cherche à développer une base de données universelle et un ensemble d'indicateurs visant à mesurer la conformité avec la CDE, notamment en ce qui concerne le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies. Ces contacts ont été intensifiés lors de la conférence internationale de février. La Belgique a par la suite été invitée, par l'intermédiaire de la CNDE, à se joindre à ce projet pour assurer la participation des enfants en tant que « conseillers » dans le développement/la sélection de ces indicateurs ciblés des droits de

l'enfant. Deux groupes de discussion avec des enfants seront organisés autour de deux pôles dans le contexte des rapportages sur les droits de l'enfant. Nous attendons actuellement plus d'informations quant aux pôles attribués et à la date prévue pour l'organisation des groupes de discussions.

E. Plateforme 'Droits de l'homme' : présidence CNDE

De janvier à septembre 2018, la CNDE a assumé la présidence tournante de la plateforme 'Droits de l'homme'. Cette plateforme regroupe toutes les institutions qui ont un mandat totalement ou partiellement indépendant dans le cadre du contrôle du respect des obligations internationales de la Belgique en matière de droits de l'homme. La plateforme se réunit tous les mois au Sénat pour discuter de sujets d'intérêt commun et échanger des informations sur des cas individuels avec un soutien commun. Le Secrétariat de la CNDE a profité de l'occasion pour placer les questions relatives aux droits de l'enfant régulièrement à l'ordre du jour de la plateforme.

F. Listes de membres CNDE

Une mise à jour de la liste des membres de la CNDE est nécessaire. Afin de faciliter le processus nous suggérons d'effectuer cette mise à jour par courriel et de dès lors ne plus recourir à des courriers officiels. Cette demande sera relancée auprès des autorités concernées. Compte tenu de la période électorale ceci sera néanmoins fait qu'à partir de l'été 2019.

G. Décisions récentes du CRC

Point abordé brièvement par M. Fierens lors de son intervention concernant l'organe d'avis.